



Collèges et lycées: les élèves non vaccinés cas contact au Covid n'auront plus à s'isoler

Paris, 17 mars 2022 (AFP) -

A partir de lundi, les élèves cas contact de collège et lycée de plus de 12 ans qui ne sont pas vaccinés n'auront plus à s'isoler durant sept jours, a précisé jeudi le ministère de l'Education.

Jusqu'ici, les élèves cas contact non vaccinés de plus de 12 ans avaient l'obligation de s'isoler pendant 7 jours, ce qui faisait craindre à de nombreux professeurs que ces jeunes soient isolés à plusieurs reprises, avec des conséquences sur le suivi pédagogique.

Les autorités sanitaires ont décidé de faire évoluer les règles d'isolement des cas contacts en population générale. "A compter de lundi, les cas contacts de plus de 12 ans non vaccinés ne seront plus tenus de s'isoler. Ils respecteront les mêmes règles que les cas contacts présentant un schéma vaccinal complet, à savoir la réalisation d'un autotest à J2", explique le ministère de l'Education nationale.

le port du masque en intérieur est en revanche "fortement recommandé pendant 7 jours après la survenue du cas confirmé", souligne-t-on.

"Les représentants légaux de l'élève ou l'élève se verront remettre gratuitement un autotest sur présentation du courrier remis par l'établissement aux contacts à risque" et "en parallèle, la CPAM peut procéder à des contrôles du statut des élèves contacts à risque (vaccination, antécédent Covid-19) et transmettre les éléments de manière sécurisée à la seule attention des personnels de santé de l'Education nationale", poursuit le ministère de l'Education.

Il rappelle que "les adolescents de 12 à 17 ans sont éligibles à une dose de rappel du vaccin contre le Covid-19 depuis le 24 janvier. Ce rappel n'est pas obligatoire, mais il est recommandé en raison de la forte contagiosité du variant Omicron, qui touche aussi cette tranche d'âge. Il est ouvert six mois après l'injection de la deuxième dose".
[asm/cel/abl](#)

Afp le 17 mars 22 à 14 11.

